



**ÉTATS GÉNÉRAUX SUR LA CORRUPTION
ET LA DÉLINQUANCE FINANCIÈRE AU MALI**

RAPPORT GÉNÉRAL

Bamako, Décembre 2008

SOMMAIRE

AVANT PROPOS	3
INTRODUCTION	4
I. LES ACTIVITES PREPARATOIRES DES ÉTATS GÉNÉRAUX SUR LA CORRUPTION ET LA DÉLINQUANCE FINANCIÈRE	5
1.1 Etat des lieux de la lutte contre la corruption au Mali	6
1.2 Les consultations	8
1.2.1 <u>Les auditions au siège du Comité</u>	8
1.2.2 <u>Les Concertations Régionales</u>	9
1.2.3 <u>L'élaboration des rapports thématiques</u>	10
II – LES ETATS GENERAUX	11
2.1. Cérémonie d'ouverture	12
2.1.1 <u>Intervention du Président du Comité Préparatoire</u>	12
2.1.2 <u>Le Message de la Patrie, Mère Nourricière</u>	12
2.1.3 <u>Le discours d'ouverture du Président de la République</u>	13
2.2 Déroulement des travaux	13
2.2.1 <u>Présentation des Rapports des concertations régionales</u>	14
2.2.2 <u>Présentation des Rapports thématiques</u>	34
2.2.3 <u>Les résolutions des Etats Généraux</u>	34
2.2.4 <u>Discours de clôture</u>	41
III - PLAN DE MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS	42
3.1 Mesures à court terme	43
3.2 Mesures à moyen terme	45
3.3 Mesures à long terme	47
IV – PROPOSITION DE MECANISME DE SUIVI ET D'ÉVALUATION	48
4.1 Chronogramme et mécanisme de suivi et d'évaluation	49
4.2 Structures à mettre en place	50
CONCLUSION	51
ANNEXES	52

AVANT PROPOS

Le présent rapport nourrit l'ambition de refléter les analyses, les constats et les recommandations des Etats Généraux sur la corruption et la délinquance financière.

L'événement résulte d'un courage politique de haute portée qu'il convient de saluer et d'inscrire à l'actif des autorités maliennes.

Le souci d'arracher la critique de la corruption aux approches doctrinaires exclusives pour en faire une rosace perméable au souffle populaire est une originalité qui mérite d'être soulignée.

Cette option conforte le désir de changer positivement la configuration de l'existant, elle permet de consolider les remparts contre l'injustice au moyen de l'application des textes, de légitimer les opérations de salubrité sociale que devraient relayer la société civile et les mass - média.

L'implication réelle de toutes les couches socioprofessionnelles dans des débats qui n'ont eu de limite que le respect des exigences de l'Etat de droit, a permis de projeter un faisceau lumineux sur des portes secrètes et des escaliers dérobés. -transparence oblige-

Les propositions de solutions, les résolutions, les rapports sectoriels, tout en recommandant le dosage réussi de la répression et de la prévention, proposent à l'ardeur du marcheur, certes des itinéraires rocailleux et des chemins escarpés mais aussi de très larges avenues où sont enfouies des semences de l'avenir. – Le mérite ne vient – il pas de la difficulté vaincue ?

INTRODUCTION

Le Président de la République, SE Mr Amadou Toumani TOURE a demandé aux gouvernements qui se sont succédé depuis le début de son premier mandat en 2002, d'accroître sans cesse la capacité des administrations à bien gérer le patrimoine national et par conséquent à lutter contre la corruption et la délinquance financière.

En réponse à cette préoccupation, le Premier Ministre SE Mr Modibo SIDIBE, a décidé de l'organisation d'Etats Généraux sur la corruption et la délinquance financière. Ainsi, par Décret N°08-304/PM-RM du 28 mai 2008 portant création, organisation et modalités de fonctionnement du comité préparatoire des Etats Généraux sur la corruption et la délinquance financière, il a mis en place le cadre réglementaire du comité.

Par Décret N°08-316/PM-RM le 03 juin 2008, il a procédé à la nomination des membres composant le Comité Préparatoire.

Par lettre de mission en date du 09 juin 2008, Monsieur le Premier Ministre a fixé le cadre de la mission à savoir : **Concevoir et mettre en œuvre toutes les activités relatives à la préparation et au bon déroulement des états généraux.**

Aux termes de cette lettre, la mission devrait être réalisée au moyen :

- de concertations régionales et nationales ;
- d'ateliers thématiques assurant la participation effective des acteurs essentiels du processus comprenant les cadres et agents de l'administration publique, des acteurs et représentants de société civile et du secteur privé, des partenaires au développement, des organisations professionnelles, des corporations et personnes ressources.

Le présent rapport fait état :

- des activités préparatoires des Etats Généraux sur la Corruption et la Délinquance Financière (I);
- du déroulement des travaux des Etats Généraux (II);
- d'un plan de mise en œuvre des mesures proposées (III);
- d'un mécanisme de suivi et d'évaluation (IV).

En annexe au présent rapport, sont joints les rapports des experts sur la corruption et la délinquance financière dans divers domaines :

I.

LES ACTIVITES PREPARATOIRES DES ETATS GENERAUX SUR LA CORRUPTION ET LA DELINQUANCE FINANCIERE

1.1 Etat des lieux de la lutte contre la corruption au Mali

On s'accorde généralement sur le fait que "la corruption est l'utilisation abusive d'une position publique pour des gains particuliers".

Les formes les plus courantes sont la commission, la gratification, le piston, la concussion, la rétribution indue, le péage, la perruque, et le détournement.

La commission est la rétribution du fonctionnaire par l'utilisateur en contre partie d'un service rendu, d'une exemption, d'une intermédiation aux dépens des recettes publiques. Elle est transactionnelle lorsqu'elle est ponctuelle, donc liée à une opération. Elle se transforme en rente lorsque le fonctionnaire bénéficie d'un avantage indu et permanent. C'est le cas d'un emploi illégal conduisant au versement mensuel de la rente.

La gratification est le paiement spontané par un usager d'une somme d'argent à un fonctionnaire consécutivement à la fourniture d'un service public. Il en fixe librement le montant. Cette pratique routinière est même devenue légitime aux yeux de nombre d'utilisateurs.

Le piston se traduit par la pratique du favoritisme au détriment de la compétence. Son étendue est ravageuse

La concussion est le fait pour un fonctionnaire de percevoir des sommes indues.

La rétribution indue est le fait de majorer les tarifs des services payants. Ce sont notamment : les heures supplémentaires ; les contrats de surveillance ; la pénurie artificielle d'imprimés dans certains services administratifs.

Le péage, c'est l'extorsion de fonds sans service rendu et sans intermédiation. Il s'agit d'une taxe informelle imposée. L'utilisateur vit mal le péage qu'il assimile à du racket.

La perruque, est l'utilisation à des fins personnelles du matériel, des véhicules, des outils de l'employeur. Pratique généralisée avec les véhicules de service, le téléphone, le matériel hospitalier etc.

Le détournement se différencie de la perruque parce qu'il s'agit d'une appropriation personnelle des biens et deniers publics. Ce sont les vols de fournitures, de carburant, de consommables divers, le piratage des équipements et les détournements de fonds.

Si on se réfère aux différents outils et enquêtes¹ qui mesurent la corruption dans le monde, en particulier, l'instrument de Transparency International le plus connu du grand public à savoir son « Indice de Perception de la Corruption » (IPC), force est de constater que la corruption existe dans notre pays dans les différentes formes sus évoquées et dans des proportions importantes.

Au Mali, la corruption prend de multiples formes notamment la conception ou la sélection de projets non économiques pour des fins personnelles, les fraudes lors des appels d'offres, les rémunérations illégales, le blocage délibéré de l'application régulière des dispositions légales et réglementaires, l'utilisation abusive d'informations confidentielles pour des fins personnelles, le vol, le détournement de patrimoine public ou encore, le

¹ Etude sur les progrès faits sur la voie de la gouvernance au Mali , CEA-Koni expertise, 2003

commerce des postes officiels, la promotion imméritée, l'extorsion, la falsification de documents, l'utilisation d'une position administrative pour acquérir des gains illicites.

Le non respect de l'éthique et de la déontologie, le clientélisme, le trafic d'influence, le nomadisme politique, l'exploitation et l'expropriation des populations, l'abus de pouvoir, dans la gestion et l'administration des biens des collectivités, la fraude, la falsification de documents administratifs, le faux et l'usage de faux, la surfacturation, l'exploitation anarchique et sauvage des ressources naturelles et du patrimoine culturel, l'achat des notes et des diplômes sont également devenus des pratiques quotidiennes.

La corruption et la délinquance financière affectent négativement le processus de développement économique, social et culturel du pays. Elles constituent un facteur bloquant et annihilant la gestion adéquate des ressources nationales. Elle affaiblit la lutte contre la pauvreté détournant à des fins privées les ressources destinées à améliorer les conditions de vie des populations. Elles obstruent toute issue qui conduit au développement global.

Les gouvernements successifs du Mali ont engagé un processus de réformes pour améliorer la transparence dans la gestion des finances publiques, avec comme finalité une meilleure conduite des affaires de l'Etat et donc l'amélioration des conditions de vie des populations.

Les premières réformes matérialisées par le décret n°060/PG-RM du 29 mai 1965 portant organisation du service de l'Inspection Générale de l'Administration IGA visaient à renforcer le contrôle dans la gestion des ressources humaines et matérielles des régions, cercles et arrondissements qui venaient d'être créés. Ces réformes de première génération ont consolidé la gestion financière, matérielle et humaine des collectivités publiques. Elles ont jeté les bases du contrôle de conformité dans le domaine administratif.

Les réformes de deuxième génération ont consisté à créer d'une part l'Inspection Générale des Affaires Economiques et Financières (IGAEF) qui a fait place au Contrôle Général d'Etat et d'autre part les inspections au niveau des départements ministériels. " Par ailleurs, la répression de la corruption a été renforcée par la loi n°82-40/AN-RM du 1^{er} avril 1982 et l'enrichissement illicite a été assimilé au crime d'atteinte à la sûreté de l'Etat par la loi n°82-39/AN-RM du 26 mars 1982. Ce dispositif a été complété par l'élaboration d'une "charte d'orientation nationale et de conduite de la vie publique".

La troisième génération des réformes contre la corruption et la délinquance financière date de la transition. Les réformes ont porté sur la transformation du Contrôle Général d'Etat en département ministériel et la nomination des premiers responsables des entreprises publiques suite à des appels à concurrence. Les mesures visaient à accorder plus d'autonomie au Ministère chargé du Contrôle Général d'Etat et à renforcer la qualité et l'indépendance des responsables des entreprises publiques.

La quatrième génération des réformes a posé des jalons supplémentaires dans la lutte contre la corruption et la délinquance financière. Il s'agit de: (1) l'évaluation du programme national par la Banque Mondiale; (2) la création de la commission ad hoc suivie de celle de la CASCA ; (3) l'adoption de la loi 01-079 du 20 août 2001 portant révision du code pénal et se rapportant aux sanctions relatives aux violations du code des marchés publics ; (4) la restructuration et la création d'inspections ministérielles, de pôles

économiques et du Contrôle Général des Services Publics ; (5) la réforme de la procédure de passations des marchés publics.

La cinquième génération des réformes pour lutter contre la corruption et la délinquance financière est caractérisée par : (1) le renforcement des capacités en ressources humaines des structures de contrôle ; (2) l'amélioration des conditions de vie et de travail des agents chargés du contrôle ; (3) l'installation des pôles économiques et financiers à Kayes, Bamako et Mopti ; (4) la création du Bureau du Vérificateur Général et l'adoption de directives visant à renforcer le contrôle préventif.

De la première à la cinquième génération, on constate que malgré les réformes mises en œuvre, le phénomène de la corruption et de la délinquance financière a résisté aux assauts et cela a eu pour effet, le désenchantement des populations par rapport aux mesures initiées par les autorités. Cependant, fait contradictoire, les responsables politiques et administratifs continuent d'être sollicités de toute part ; notamment par des parents, des alliés, des usagers, des camarades et des amis de circonstance qui leur disent souvent sans ambages : "ne nous oublie pas et pense à toi... l'on ne sait pas de quoi demain sera fait". Le clan, le parti politique, le parrain, tous attendent et vous protégeront si c'est nécessaire.

Comment arriver à inverser de manière positive, pragmatique et efficace nos pratiques de gestion du bien public sur la base d'un nouveau contrat social accepté et défendu par tous ?

C'est tout l'enjeu des états généraux sur la corruption et la délinquance financière.

1.2 Les consultations

1.2.1 Les auditions au siège du Comité

Le Comité Préparatoire des Etats Généraux sur la Corruption et la délinquance Financière a été mis en place en juin 2008. Dans la lettre de mission reçu du Chef du Gouvernement, il lui a été assigné la préparation des Etats Généraux en accordant une place prépondérante à la participation de tous les acteurs de la vie sociale, de manière à les associer dans toute la mesure du possible au diagnostic du phénomène et à la définition de solutions pertinentes visant à le combattre.

On peut donc dire qu'une démarche participative s'imposait dès lors au comité afin non seulement de mobiliser le plus possible les différents acteurs, voire la population malienne dans son ensemble, mais surtout de faire en sorte que les propositions issues des états généraux proviennent des populations elles mêmes.

Ainsi, le comité s'est attelé à inventorier et à analyser l'ensemble des travaux réalisés en matière de lutte contre la corruption, particulièrement au Mali et en Afrique.

Les membres du Comité Préparatoire ont ensuite passé en revue les principales actions mises en œuvre en matière de lutte contre la Corruption et la Délinquance Financière en République du Mali depuis 1960.

Enfin, les membres du Comité Préparatoire ont procédé à l'identification et à l'audition des acteurs clés (administrations, secteur privé, société civile, partenaires techniques et

financiers, personnes ressources ayant pris une part décisive dans le traitement de la question de la lutte contre la corruption et la délinquance financière au Mali).

Cette démarche a permis au Comité Préparatoire, de procéder du 30 juin au 24 juillet 2008 à l'écoute de 154 acteurs répartis comme suit :

- 79 administrations et organisations publiques centrales ;
- 06 services de contrôle administratif ;
- 30 organisations de la société civile ;
- 04 corporations et structures de représentation des opérateurs économiques ;
- 10 ordres et syndicats professionnels ;
- 05 Partenaires Techniques et Financiers ;
- 20 personnes ressources,

Avec chacun de ces acteurs, les entretiens se sont déroulés autour de deux axes principaux :

- l'identification et la description des manifestations de la corruption et de la délinquance financière ;
- les propositions de solutions visant à combattre le phénomène.

Pour éviter la délation et le règlement de comptes, chacun des acteurs entendus s'est efforcé de ne pas personnaliser le débat, de ne pas indiquer qui a fait quoi, mais qu'est ce qu'on fait dans tel ou tel domaine, et que faire pour assainir le secteur concerné.

Le comité a également rencontré des personnalités étrangères, au nombre desquelles Madame Eva Joly de Norvège, une délégation suédoise, des représentants de l'ambassade du Danemark au Mali, une délégation parlementaire de la République du Niger. Avec tous ces interlocuteurs, le comité a eu des échanges fructueux qui lui ont permis de mieux cerner les contours du phénomène de la corruption et de la délinquance financière.

1.2.2 Les Concertations Régionales

Les auditions, ont surtout permis aux membres du Comité Préparatoire de fixer le cadre des concertations régionales. Pour ne pas restreindre le champ des débats, aucun thème spécifique n'a été préalablement soumis aux concertations régionales qui se sont tenues simultanément dans les huit régions administratives du Mali du 24 au 28 septembre 2008, sous la présidence effective des Gouverneurs de région, en présence des membres du Comité Préparatoire. Des circonstances indépendantes de la volonté du Comité ne lui ont permis de se faire représenter aux assises de Kidal. Cette situation n'a affecté en aucune manière la qualité des échanges dans cette région.

Les débats se sont déroulés dans une atmosphère de totale liberté d'expression. Il convient à cet égard de saluer l'engagement et la disponibilité des gouverneurs de régions et du District de Bamako qui ont su créer un véritable espace d'échange, ce qui a favorisé l'émergence de propositions variées et riches.

1.2.3 L'élaboration des rapports thématiques

A la lumière des questions abordées et des débats avec les personnes ressources ainsi que les différents acteurs lors des auditions et des concertations régionales, le comité a décidé de compléter l'information et l'analyse par le recours à des experts indépendants dans les domaines suivants :

- la corruption dans l'éducation et la formation ;
- la corruption dans la fonction publique et dans l'administration ;
- la corruption et la sécurisation des fonds publics ;
- la corruption au sein des services judiciaires et de la justice ;
- la corruption au sein des forces armées et des services de sécurité ;
- la corruption et les valeurs sociétales ;
- les piliers de la corruption au Mali ;
- la problématique de la corruption et de la délinquance financière au Mali ;
- la corruption au sein des média ;
- la déperdition financière au Mali ;
- la corruption et les ressources naturelles ;
- la corruption au sein des services de contrôle ;
- la privatisation, les multinationales et la corruption ;
- la corruption dans le secteur privé ;
- la corruption dans les services de santé.

Dans les rapports qu'ils ont produits à cette occasion, les experts ont en effet procédé à l'analyse et l'affinement des propositions faites lors des auditions et des concertations régionales à la lumière du droit, du réalisme et des valeurs morales de notre pays.

II.

LES ETATS GENERAUX

Les États Généraux se sont tenus du 25 au 28 novembre 2008 au Centre International de Conférences de Bamako sous le très haut parrainage de Monsieur Amadou Toumani Touré, président de la République, Chef de l'État.

2.1 Cérémonie d'ouverture

La cérémonie d'ouverture des États Généraux, à laquelle ont participé les présidents des institutions de la République, le corps diplomatique, les représentants de l'administration d'État, de la société civile, du secteur privé, des groupements et partis politiques, des collectivités locales, des Maliens de l'extérieur et des partenaires au développement, a été marquée par l'intervention du Président du Comité d'Organisation, le Message de la Patrie et le Discours d'ouverture du président de la République.

2.1.1 Intervention du Président du Comité Préparatoire

Elle a porté essentiellement sur la méthodologie utilisée par le Comité.

Le Président du Comité d'Organisation des États Généraux a remercié les partenaires qui ont accompagné le processus, singulièrement le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD). Il a conclu son intervention en attirant l'attention sur le fait que les citoyennes et citoyens maliens que le Comité a écoutés ont souhaité un engagement fort des autorités à travers l'application stricte des dispositions législatives et réglementaires en vigueur dans le pays. Ils ont également émis le vœu de voir le gouvernement élaborer et mettre en œuvre un programme de lutte contre la corruption et la délinquance financière sur la base de leurs propositions ; un programme doublé d'un mécanisme de suivi et d'évaluation.

2.1.2 Le Message de la Patrie, Mère Nourricière (voir le texte complet en Annexe G)

Le message de la patrie est celui qu'aurait délivré la Mère nourricière si elle venait à être écoutée à son tour. Conçu sur un mode de prose poétique, il exalte les valeurs de la nation malienne, celles héritées des ancêtres et qui sont aujourd'hui en déconfiture : l'amour, l'honneur, la dignité, l'humilité, le travail bien fait, le partage, la solidarité, l'amour de la patrie, l'amour des autres, le sacrifice de soi pour les autres :

A contrario, il stigmatise les contre-valeurs : l'arrogance, l'orgueil, le vol, la corruption, la honte et l'humiliation, l'impatience, la cupidité, l'égoïsme, la misère morale et matérielle.

Il appelle à protéger et à sécuriser les richesses du pays au profit de toute la nation, au profit de l'intérêt général. Il appelle à construire des lieux de vie faite de paix, de sérénité, de justice et de prospérité. Il appelle à la promotion collective, au progrès économique, au progrès social de tous. Il rappelle que « ceux qui savent donner et donner le meilleur d'eux-mêmes pour les causes justes, savent aussi pardonner ».

Ce message d'espoir a été remis au président de la République par une petite fille, de 9 ans, Oumou KANTE, symbole de la jeunesse afin que le peuple malien « assume et réalise son destin historique ».

2.1.3 Le discours d'ouverture du Président de la République

Dans son discours d'ouverture, le Président de la République a adressé ses vives félicitations au Comité d'organisation et aux divers participants (associations de femmes, de jeunes, organisations socioprofessionnelles, comités d'éthique, cultes religieux, notabilités, professionnels des médias, représentants du secteur privé, de l'administrations d'État, des partis politiques, des partenaires au développement, personnes ressources, Maliens de l'extérieur) pour leur contribution à la préparation et à la tenue États Généraux sur la corruption et la délinquance financière. Il a rappelé le contexte dans lequel est apparue la nécessité de convoquer les Etats Généraux sur la corruption et la délinquance financière ainsi que les mesures déjà prises pour endiguer le phénomène. Il a souligné les résultats positifs enregistrés et révélé que ces résultats sont cependant en deçà des attentes des populations maliennes.

Il a souligné les menaces graves que font peser sur le développement économique et social du pays les pratiques de la corruption et la délinquance financière et mis en relief la nécessité d'accroître les performances de l'administration et d'impliquer plus largement les populations dans la lutte contre le fléau dans la perspective de la définition d'une vision partagée et d'un contrat consensuel engageant toutes les parties prenantes dans la croisade contre la corruption et la délinquance financière.

Le Président de la République a rappelé que tous les régimes qui se sont succédé dans notre pays ont, chacun à sa façon et selon les réalités du moment, édicté des mesures pour combattre le phénomène. Il a passé revue les dispositions stratégiques prises depuis 2002, notamment l'installation des pôles économiques auprès des Tribunaux de 1^{ère} Instance de Kayes et de Mopti, le renforcement des moyens humains, matériels et financiers des structures de contrôle de l'administration, la création du Bureau du Vérificateur Général doté d'une double autonomie organique et fonctionnelle.

Le Président de la République a stigmatisé les non-valeurs, les comportements déviants et plus concrètement les pratiques actuelles de corruption, qui gangrènent aussi bien l'administration publique que le secteur privé et la société civile, et vident l'État de ses ressources. Il a indiqué que ce tableau peu reluisant ne doit pas faire oublier que ce pays compte des hommes et des femmes de qualité., ceux ou celles qui n'ont d'autres ambitions que d'accomplir honorablement leur mission au service du peuple malien. Il a exalté les valeurs sur lesquelles s'est bâtie la société malienne, à savoir l'intégrité, l'honnêteté, la dignité, la mesure, l'équité et le respect du bien public. Il a appelé à renouer avec les valeurs qui fondent notre nation : l'amour de la Patrie, le culte du travail, le sens de l'honneur, de la dignité, de la solidarité et de la responsabilité.

Avant d'ouvrir les Etats Généraux, Le Président de la République, a exprimé sa conviction que les perspectives heureuses qui s'ouvrent pour le pays permettront au peuple malien de réaliser un destin de grandeur et d'honneur.

2.2 Déroulement des travaux

Après la cérémonie d'ouverture, s'est installé un présidium composé de M. Modibo Keïta, Président du Comité Préparatoire, Président de séance, M. Boureima Allaye Touré, Président du Conseil National de la Société Civile, Vice-président, MM. Ibrahima Kanté et

Mountaga Touré, respectivement Rapporteur Général et Rapporteur adjoint. Une Commission de Synthèse a été désignée pour élaborer le Rapport final.

Les travaux ont débuté par la présentation des synthèses (essentiellement les propositions ou mesures de lutte contre la corruption et la délinquance financière) des concertations régionales et du District de Bamako qui se sont tenues, simultanément, du 25 au 27 septembre 2008.

2.2.1 Présentations des rapports des concertations régionales

Un délégué de chaque région et du District de Bamako a présenté la substance des propositions qui ont été faites lors des concertations régionales.

➤ **Région de Kayes**

DOMAINES CONCERNES	ACTIONS
1. Biens & patrimoine publics	- Préserver le bien public
2. Education & formation	- Renforcer l'Education civique et morale
3. Vie politique & institutionnelle	- Faire changer de comportement les Elus - Affirmer plus fortement la volonté politique dans la lutte contre la corruption
4. Fonction publique & carrière administrative	- Améliorer les conditions de vie, de travail et des revenus Agents publics et privés - Faire changer de comportement aux Responsables et Agents de l'Etat - Traduire et diffuser les textes en langues nationales - Reconnaître le mérite et sanctionner la faute - Elaborer et Mettre en œuvre des Plans de carrière pour les fonctionnaires et agents administratifs - Elaborer des manuels de procédures administratives largement diffusés - Elaborer un Code éthique et de déontologie des Services publics
5. Société civile	- Impliquer la Société Civile, les mass – média dans la dénonciation des cas de corruption
6. Corruption & structures de contrôle	- Harmoniser les systèmes et les actions des Services de contrôle

➤ **Région de Koulikoro**

DOMAINES CONCERNÉS	ACTIONS
2. Système judiciaire	- Relire la loi prescrivant les crimes économiques dans le sens de l'imprescriptibilité - Appliquer correctement les textes régissant la détention - Rapprocher les voies de recours des usagers

	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcer de façon continue les capacités des Magistrats - Changer le mode de nomination des Magistrats chargés de lutter contre la corruption et la délinquance financière (faire prévaloir la compétence et l'intégrité morale)
3. Education & formation	<ul style="list-style-type: none"> - Moraliser l'Ecole - Appliquer l'éducation civique et morale dans les écoles
4. vie politique & institutionnelle	<ul style="list-style-type: none"> - Lutter contre le nomadisme politique - Moraliser les processus électoraux - Dépolitiser les nominations
7. Fonction publique & carrière administrative	<ul style="list-style-type: none"> - Augmenter les salaires, primes et indemnités - Intensifier la vérification de l'authenticité des diplômes et actes d'Etat civil - Motiver au double plan financier et honorifique les Agents méritants - Moraliser la vie publique - Vulgariser les textes législatifs et réglementaires - Arrêter le trafic d'influence - Cultiver l'excellence, le mérite, le patriotisme et le respect du bien public - Renforcer de façon continue les capacités des Fonctionnaires et Agents de l'Etat - Infliger les sanctions administratives et judiciaires aux Fonctionnaires et Agents ayant commis des fautes - Lutter contre le népotisme
9. Société civile	<ul style="list-style-type: none"> - Impliquer la Société Civile, les mass – média dans la dénonciation des cas de corruption - Intensifier l'information et la sensibilisation des citoyens à travers les média - Informer les populations sur les voies de recours en cas d'arnaques ou toutes autres formes de corruption et de forfaiture - Sensibiliser les populations dans le sens de la dénonciation systématique - Mener avec détermination le travail d'information et de sensibilisation de manière à aboutir à un changement de mentalité et de comportement - Créer un Conseil National de Lutte contre la corruption et la délinquance financière <ul style="list-style-type: none"> - Evaluation des structures de contrôle existantes, réduire leur nombre si nécessaire et leur donner les pouvoirs propres et une compétence leur permettant de déclencher l'action publique
10. Corruption & règles/valeurs sociétales	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcer nos pratiques et valeurs socioculturelles positives

11. Corruption & structures de contrôle	<ul style="list-style-type: none"> - Réduire le nombre de structures multiples de contrôle - Multiplier les contrôles et inspections et Appliquer rigoureusement les résultats qui en sont issus
--	--

➤ **Région de Sikasso**

DOMAINES CONCERNÉS	ACTIONS
1. Biens & patrimoine publics	<ul style="list-style-type: none"> - Contrôler les prix - Assainir les Finances publiques - Moraliser les dépenses publiques, et Réduire le train de vie de l'Etat - Suivre les recommandations des Etats Généraux sur la Corruption - Respecter les règles de passation des marchés publics
2. Système judiciaire	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcer l'indépendance du Pouvoir judiciaire - Assainir le Système judiciaire - Mettre fin à l'impunité - Poursuivre en Justice des Agents épinglés dans les rapports du Vérificateur Général
3. Education & formation	<ul style="list-style-type: none"> - Instaurer l'enseignement de la citoyenneté et des Droits de l'Homme - Cultiver le patriotisme, la citoyenneté, et le civisme
4. Vie politique & institutionnelle	<ul style="list-style-type: none"> - Moraliser les élections - Réglementer le nomadisme politique par l'adoption d'une loi - Limiter les dépenses liées aux campagnes électorales à différents niveaux
5. Fonction publique & carrière administrative	<ul style="list-style-type: none"> - Restaurer l'Autorité de l'Etat - Augmenter le traitement des travailleurs - Informatiser et connecter les Services publics - Récompenser le mérite - Protéger les Agents intègres, et Sanctionner les médiocres - Accroître les audits - Appliquer rigoureusement les textes (singulièrement dans le Secteur des Transports) - Nommer les Responsables selon leur valeur intrinsèque (l'homme qu'il faut à la place qu'il faut) - Moraliser les recrutements (lutte contre le favoritisme et le népotisme) - Augmenter et Moraliser les frais de mission - Engager les Autorités dans la lutte contre la Corruption - Traduire les Recommandations issues des Etats Généraux sur la Corruption et la Délinquance Financière en textes de lois et

	Suivre leur application
6. Société civile	<ul style="list-style-type: none"> - Moraliser la vie publique - Renforcer les capacités et la prise de conscience de la Société Civile - Opérer le changement de mentalité chez le citoyen - Sensibiliser les citoyens par les média sur le phénomène et ses méfaits
11. Corruption & structures de contrôle	<ul style="list-style-type: none"> - Réduire les organes de contrôle

➤ Région de Ségou

DOMAINES CONCERNES	ACTIONS
1. Biens & patrimoine publics	<ul style="list-style-type: none"> - Revoir les mécanismes de passation des marchés publics - Contenir les hausses des prix du marché - Améliorer le pouvoir d'achat des populations
2. Education & formation	<ul style="list-style-type: none"> - Instaurer l'Education civique et morale à l'Ecole et dans les Communautés - Renforcer la formation civique de tous les Maliens
3. Vie politique & institutionnelle	<ul style="list-style-type: none"> - Moraliser la vie politique
4. Fonction publique & carrière administrative	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcer la prévention contre le phénomène de la corruption et la délinquance financière - Lutter contre l'inégalité dans le traitement des agents de l'Etat - Lutter contre l'impunité - Renforcer l'autorité de l'Etat - Réduire le nombre des institutions et Services de l'Etat - Réduire le train de vie de l'Etat - Eviter l'immobilisme c'est-à-dire faire muter les Agents tous les deux ou trois ans - Faire une enquête de moralité des Agents avant leur prise de fonction ou leur nomination à un poste responsabilité - Faire une déclaration des biens à la prise de service
5. Société civile	<ul style="list-style-type: none"> - Impliquer la Presse dans la lutte contre la Corruption et la Délinquance Financière
6. Corruption & règles et valeurs sociétales	<ul style="list-style-type: none"> - Eviter d'importer les modèles qui peuvent saper certains pans de nos traditions
7. Corruption & structures de contrôle	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcer le contrôle interne des Services et administrations - Procéder aux contrôles réguliers de la gestion des Services et Administrations

➤ Région de Mopti

DOMAINES CONCERNES	ACTIONS
1. Biens & patrimoine publics	<ul style="list-style-type: none"> - Accélérer la Déconcentration des procédures de passation de marchés publics - Eviter la connivence entre les décideurs et les Opérateurs économiques d'un « type nouveau » - Prévoir un mécanisme de contrôle et d'évaluation des ressources publiques mises à la disposition de certains projets, structures ou organes - Contrôler les prix des denrées de premières nécessités - Instaurer une politique de logement en faveur des travailleurs, en retenant une partie de leurs salaires à compter du premier jour de leur prise de fonction
2. Système judiciaire	<ul style="list-style-type: none"> - Multiplier les réseaux d'informations juridiques (Cliniques juridiques, Revues spécialisées, para juristes, sketches à l'ORTM, etc.) - Répertorier les Droits coutumiers et assurer leur publication - Harmoniser les textes au niveau national et international (OHADA – UEMOA) - Appliquer les textes législatifs et réglementaires régissant la Corruption et la Délinquance Financière - Appliquer effectivement le renouveau de l'action publique en général et singulièrement celui de la Justice
3. Education & formation	<ul style="list-style-type: none"> - Assurer la formation civique des jeunes par des organes appropriés - Mettre un accent particulier sur l'alphabétisation - Sensibiliser les enfants dès le bas âge à la lutte contre la corruption, l'instruction civique et morale - Dynamiser le mouvement des Pionniers - Revaloriser l'Ecole et le Corps enseignant
4. Vie politique & institutionnelle	<ul style="list-style-type: none"> - Eviter l'achat des consciences au cours des élections - Interdire le nomadisme politique des élus - Procéder aux audits des dépenses électorales, Publier les résultats et Envisager des poursuites - Eviter que certaines institutions ne soient des refuges pour délinquants financiers et corrompus
5. Ressources naturelles & patrimoine culturel	<ul style="list-style-type: none"> - Eviter le culte de la personnalité

6. Décentralisation & administration des collectivités	<ul style="list-style-type: none"> - Dynamiser le système de contrôle des collectivités territoriales et sanctionner au besoin - Instaurer au niveau régional, local et communal un cadre de concertation à l'image de l'E.I.D.
7. Fonction publique & carrière administrative	<ul style="list-style-type: none"> - Clarifier les rapports entre les Cadres de l'Etat et les Partis politiques - Améliorer les conditions de vie et de travail des Fonctionnaires de l'Etat les mettant à l'abri de toute tentation - Restaurer l'autorité de l'Etat - Opérationnaliser rapidement le Programme de Développement Institutionnel (P.D.I.)
8. Société civile	<ul style="list-style-type: none"> - Moraliser la vie publique (Code de déontologie, Déclaration de patrimoine, etc.) - Mettre un accent particulier sur l'Education civique et morale - Mettre en place un Observatoire national ou Prévoir un Cadre de concertation de lutte contre les pratiques de la corruption et de la délinquance financière - Susciter une prise conscience générale des populations de l'existence du phénomène de la corruption et de la délinquance financière et leurs conséquences désastreuses
11. Corruption & structures de contrôle	<ul style="list-style-type: none"> - Permettre aux structures de contrôle de saisir immédiatement les autorités compétentes (Pôle Economique) en cas d'infractions avérées - Evaluer les structures chargées de la lutte contre le Corruption et la Délinquance Financière, et Diffuser leurs résultats

➤ Région de Tombouctou

DOMAINES CONCERNES	ACTIONS
1. Biens & patrimoine publics	<ul style="list-style-type: none"> - Moraliser les passations des marchés publics avec une forte implication de l'Administration en général et des bénéficiaires en particulier - Exiger que toute perception des sommes d'argent par une structure de l'Etat soit assortie de l'obligation de délivrance d'un reçu en bonne et due forme (quittance du Trésor) - Plafonner avec des quotas les avantages accordés aux Responsables en termes de consommation en eau, téléphones et autres - Créer une Commission Nationale de Suivi des Recommandations des Etats Généraux sur la Corruption et la Délinquance Financière - Impliquer tous les Responsables (régionaux, locaux, et communaux) à l'élaboration des TDR

	et à l'attribution des marchés de leur ressort territorial
2. Système judiciaire	- Appliquer les textes et Réprimer les auteurs des actes de corruption et de délinquance financière et leurs complices
3. Education & formation	- Instaurer l'enseignement de la citoyenneté et des Droits de l'Homme - Cultiver le patriotisme, la citoyenneté, et le civisme
4. Fonction publique & carrière administrative	- Désenclaver la Région de l'intérieur et de l'extérieur - Relever le niveau de traitement des Agents de l'Etat - Encourager et Récompenser les Cadres méritants et Sanctionner les malveillants - Doter en moyens conséquents l'organisation des cérémonies officielles - Reprendre les opérations « Coup de poing » (contrôles inopinés)
5. Société civile	- Instituer des débats sur le phénomène de la corruption à tous les niveaux (villages/fractions, quartiers, cercles, régions) - Mettre en place des mécanismes de dénonciation des actes de corruption - Valoriser les mécanismes de règlement des conflits, en l'occurrence les conflits frontaliers - Sensibiliser les citoyens, les populations dans le domaine du civisme et de la citoyenneté - Envisager une large représentativité de la Société Civile au sein des instances de lutte contre la corruption et la délinquance financière - Faire conduire les actions de lutte contre la corruption et la délinquance financière par des hommes intègres
6. Corruption & règles / valeurs sociétales	- Adopter la prestation de serment bâtie sur fonds de croyance religieux (Coran, Bible, etc.) - Impliquer les leaders religieux dans les actions de sensibilisation des populations pour la lutte contre la corruption et la délinquance financière
7. Corruption & structures de contrôle	- Redynamiser les structures de contrôle - Déconcentrer le Bureau du Vérificateur Général par l'ouverture d'antennes régionales - Appliquer la discrétion dans la désignation des membres des missions de vérification ou de contrôle afin d'éviter les contacts frauduleux entre Contrôleurs et Contrôlés
8. Corruption & secteur privé	- Favoriser et Inciter l'ouverture de Cabinets d'Avocats, de Notaires et d'Experts Comptables

	<p>dans les Régions</p> <ul style="list-style-type: none"> - Prendre en compte la qualification professionnelle dans la délivrance des agréments des Entrepreneurs
--	---

➤ Région de Gao

DOMAINES CONCERNES	ACTIONS A METTRE EN OEUVRE
1. Biens & patrimoine publics	<ul style="list-style-type: none"> - Restaurer l'autorité de l'Etat - Sanctionner les fautifs - Lutter contre l'impunité - Contrôler périodiquement et systématiquement les services de l'Etat - Rendre autonomes les services de contrôle et d'accroître la fréquence de leurs interventions - Répartition équitable des ressources de l'Etat - Renforcer les capacités des organes de contrôle
2. Système judiciaire	<ul style="list-style-type: none"> - Repenser le système judiciaire - Instaurer un système de contrôle populaire de la justice - Elire les juges
3. Education et formation / Règles et Valeurs sociétales	<ul style="list-style-type: none"> - Développer la culture de la citoyenneté - Cultiver l'éducation civique et morale dès le bas âge - Ramener le mouvement des pionniers dans les écoles - Enseigner aux futurs cadres la morale professionnelle - Sanctionner les auteurs de fraude - Améliorer la qualité de l'enseignement
4. Vie politique et institutionnelle	<ul style="list-style-type: none"> - Moraliser le vie publique - Moraliser la vie politique - Informer les citoyens sur leurs droits et devoirs - Faire la promotion des personnes compétentes - Assurer l'éthique et la morale chez les citoyens - Définir des critères objectifs pour le choix des candidats aux différents suffrages - Assurer un contrôle citoyen de l'administration - Récompenser le mérite / Sanctionner la médiocrité

5. Décentralisation et gestion et administration des collectivités	<ul style="list-style-type: none"> - Diffuser les textes réglementaires - Instaurer des espaces de concertation au niveau des collectivités - Bien gérer les ressources naturelles et le patrimoine des collectivités
6. Fonction publique et carrière administrative	<ul style="list-style-type: none"> - Sanctionner les agents indécents - Mettre en place un plan de carrière - Récompenser le mérite - Motiver davantage les agents - Harmoniser les avantages accordés aux agents de l'Etat (primes) - Etendre l'éducation civique aux agents en activité - Recruter sur des critères d'intégrité et de compétence - Assurer le ravitaillement des agents de l'Etat en denrées de première nécessité - Instaurer l'enquête de moralité avant la nomination des agents - Doter la justice en ressources humaines compétentes - Restaurer la formation militaire obligatoire avant l'entrée dans la fonction publique - Moraliser le recrutement dans la fonction publique - Suivre et évaluer les compétences des agents - Indexer le salaire sur le coût de la vie
7. Corruption au sein de la société civile	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place un observatoire sur la corruption et la délinquance financière - Informer et former les membres de la société civile - Renforcer les capacités de la société civile
8. Corruption dans le secteur privé	<ul style="list-style-type: none"> - Diffuser et appliquer les textes réglementaires en la matière - Moralisation des agents de l'état chargé de la répression - Former et sensibiliser les acteurs du secteur privé - Contrôler rigoureusement la qualité et les normes des produits destinés aux marchés - Améliorer les conditions de vie des populations
9. Corruption dans les forces armées et de sécurité	<ul style="list-style-type: none"> - Former les agents - Moraliser les agents des services de sécurité - Sanctionner les agents fautifs - Récompenser les agents corrects

10. Corruption et coopération internationale	<ul style="list-style-type: none"> - Assouplir les règles de gestion des financements - Responsabiliser les bénéficiaires
11. Insécurité et corruption	<ul style="list-style-type: none"> - Asseoir l'autorité de l'Etat - Désarmer les bandits armés - Assurer la sécurité des biens et des droits - Garantir la liberté de circulation

➤ Région Kidal

DOMAINES CONCERNES	ACTIONS
1. Biens & patrimoine publics	<ul style="list-style-type: none"> - Lutter véritablement contre la pauvreté
2. Système judiciaire	<ul style="list-style-type: none"> - Arrêter tout corrupteur quelle que soit sa nature - Séparer le politique du judiciaire - Assainir la justice - Mettre fin à l'impunité - Relire les textes des lois et Supprimer toutes celles qui ne sont pas applicables en fonction de leur inadaptation à la société
3. Education & formation	<ul style="list-style-type: none"> - Instaurer l'Education civique depuis l'enfance (famille et école) - Remettre l'Education en selle
4. Vie politique & institutionnelle	<ul style="list-style-type: none"> - Faire en sorte que ne soit élu n'importe qui et instaurer les enquêtes de moralité en prélude aux candidatures à des postes électifs - Moraliser les élections
5. Ressources naturelles & patrimoine culturel	<ul style="list-style-type: none"> - Eviter le culte de la personnalité
6. Décentralisation & administration des collectivités	
7. Fonction publique & carrière administrative	<ul style="list-style-type: none"> - Appliquer les textes régissant la gestion à tous les niveaux - Mettre les gestionnaires à l'abri de la tentation par le relèvement de leurs émoluments - Revoir à la hausse le traitement des Agents de l'Etat servant à Kidal - Créer des Structures de lutte contre la corruption dans toutes les Régions et établir un bilan annuel à publier - Créer une Commission nationale indépendante - Améliorer et Ajuster / Uniformiser les salaires au niveau de tous les Fonctionnaires de l'Etat - Instaurer une bonne Gouvernance - Instaurer le système de la récompense et de la sanction - Parvenir à un bon fonctionnement de l'Etat local - Moraliser les concours

	<ul style="list-style-type: none"> - Instaurer la tenue de la comptabilité matière - Créer au niveau des Gouvernorats des Cellules de plaintes par rapport aux actes de corruption
8. Société civile	<ul style="list-style-type: none"> - Développer depuis la base la citoyenneté et le patriotisme - Œuvrer pour le changement de comportement - Mettre un accent particulier sur l'éducation aux droits et devoirs du citoyen
9. Corruption & règles/valeurs sociétales	<ul style="list-style-type: none"> - Revaloriser nos valeurs sociétales
10. Corruption & structures de contrôle	<ul style="list-style-type: none"> - Assurer la coordination des structures de contrôle - Instaurer des contrôles inopinés et réguliers

➤ District de Bamako

DOMAINES CONCERNÉS	ACTIONS A METTRE EN ŒUVRE
1. Biens & patrimoine publics	<ul style="list-style-type: none"> - Redistribuer équitablement les richesses nationales - Sécuriser les fonds publics (caisse unique ; paiement par le Trésor) - Instituer des quittances contre paiement - Indiquer sur le verso des quittances et des permis de conduire les montants à payer en cas d'infraction - Moraliser les marchés publics - Fixer un délai de paiement des factures de dépenses dans les Services publics - Harmoniser et coordonner les décisions dans le domaine foncier et Moraliser les dévolutions - Moraliser les exonérations et Exiger les effets attendus - Moraliser la maintenance des véhicules de l'Etat - Moraliser l'attribution des logements sociaux - Elaborer le Cadastre - Moraliser les opérations de lotissement - Créer des réserves foncières pour l'Etat - Revoir le Programme de Vérification des Importations et Sécuriser les fonds - Combattre la fraude informatique Rendre le Guichet unique fonctionnel - Restaurer la Caisse de Péréquation et de Stabilisation des Prix - Relire la législation relative au foncier
2. Système judiciaire	<ul style="list-style-type: none"> - Adopter les lois qui renforcent les peines - Légiférer sévèrement sur l'enrichissement illicite - Inverser la charge de la preuve

	<ul style="list-style-type: none"> - Protéger et sécuriser le dénonciateur conformément à la loi - Renforcer l'indépendance de la Justice - Eviter la concentration des pouvoirs entre les mains d'un seul Juge (Justice de Paix à Compétence Etendue) - Publier les décisions de justice
3. Education & formation	<ul style="list-style-type: none"> - Contrôler régulièrement les effectifs des écoles privées par rapport aux subventions accordées par l'Etat - Moraliser les attributions des bourses d'études
4. Vie politique & institutionnelle	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre fin à la politisation de l'Administration - Intensifier la lutte contre la corruption - Moraliser la constitution des Partis politiques et Eliminer ceux qui ne remplissent pas les critères légaux - Organiser les Etats Généraux de la Démocratie
5. Ressources naturelles & patrimoine culturel	<ul style="list-style-type: none"> - Réviser et contrôler l'application des conventions minières
6. Décentralisation & administration des collectivités	<ul style="list-style-type: none"> - Moraliser l'établissement des pièces d'Etat civil (Acte de naissance, Casier judiciaire, etc.)
7. Fonction publique & carrière administrative	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcer la qualité des ressources humaines - Procéder à une meilleure répartition des ressources humaines - Mettre fin à l'impunité - Sanctionner le mérite et la faute - Appliquer strictement les textes - Renforcer le contrôle interne et externe - Informer le public à propos des textes réglementaires et des manuels de procédures (utiliser les langues nationales) - Restaurer l'autorité de l'Etat - Responsabiliser les Chefs de Services - Rendre les nominations objectives - Impliquer les acteurs dans la gestion des affaires publiques et dans la prise de décisions - Déterminer et Mettre en œuvre les leviers de la transparence et de la traçabilité - Exiger que l'Etat et ses démembrements donnent le bon exemple dans la gestion des affaires et biens publics - Améliorer les conditions de vie et de travail des Agents publics - Exiger que l'Administration rende des comptes aux citoyens - Moraliser tous les recrutements et concours y compris ceux des Forces Armées et de Sécurité conformément aux dispositions constitutionnelles - Actualiser et Harmoniser les textes et Veiller à

	<p>leur application stricte</p> <ul style="list-style-type: none"> - Harmoniser les textes et lutter contre leur prolifération - Vérifier la qualité des produits alimentaires
8. Santé & structures sanitaires	<ul style="list-style-type: none"> - Réglementer l'exercice de la médecine privée
9. Société civile	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcer les capacités de la Société civile - Spécialiser les Associations de consommateurs par secteurs d'activités
10. Corruption & règles/valeurs sociétales	<ul style="list-style-type: none"> - Exalter et développer les valeurs sociétales à travers l'éducation, l'instruction civique, la formation morale à tous les niveaux afin de réaliser le changement de mentalité et de comportement - Moraliser les interventions des médias
11. Corruption & structures de contrôle	<ul style="list-style-type: none"> - Harmoniser les structures de contrôle et coordonner leurs interventions
12. Corruption & secteur privé	<ul style="list-style-type: none"> - Contrôler le Secteur privé pour réduire les risques d'exploitation du personnel et de corruption - Moraliser les droits d'auteurs et Exiger que les artistes rentrent dans leurs droits - Dynamiser et Moraliser les relations entre le Public et le Privé - Renforcer la capacité des Négociateurs dans le cadre des privatisations et conclusions des contrats et conventions - Améliorer l'environnement des Investissements en tenant compte des Maliens de l'extérieur
14. Corruption & coopération internationale	<ul style="list-style-type: none"> - Moraliser l'utilisation des fonds acquis dans le cadre des diverses coopérations

➤ Synthèse des propositions issues des auditions du Comité Préparatoire

DOMAINES CONCERNES	ACTIONS
1. Biens et patrimoine publics	<ul style="list-style-type: none"> - Créer une base de données susceptibles d'assurer l'identification des biens publics ; - Mettre en place un système fiable de gestion des biens publics ; - Mettre en place des centrales d'achat ; - Réduire le nombre des autorités intervenant en matière de gestion foncière ; - Prendre les mesures et les sanctions à l'encontre d'agents auteurs de fraude ; - Elaborer une réglementation spéciale en matière de détournement de biens et deniers publics ; - Assurer le paiement des fonds publics aux guichets des banques en lieu et place des caisses

des agents du trésor public ;

- Rendre plus fonctionnelle la caisse de dépôts et de consignation ;
- Finaliser la création et la mise en place effective du cadastre et la conservation foncière ;
- Instituer la cour des comptes ;
- Prendre des mesures conservatoires préalablement à la mise en œuvre de toutes procédures de détournement de biens publics
- Observer les règles strictes de concurrence lors de la passation de marchés
- Etablir des critères objectifs d'évaluation des offres dans le cadre de marché ouvert à la concurrence ;
- Interdire la signature d'avenants au contrat en dehors du cadre contractuel même ;
- Fixer les pouvoirs des fonctionnaires publics en matière de transaction ;
- Revoir à la baisse les taux d'imposition ;
- Réglementer l'octroi d'avantages fiscaux ;
- Mettre en place un corps d'élite pour la Gestion financière et administrative dans les Départements ministériels et le
- rattacher au Ministère Chargé des Finances ;
- Identifier les bénéficiaires des véhicules de fonction (Chefs des Institutions, Membres du Gouvernement) ;
- Immatriculer tous les véhicules de fonction en fond bleu et
- interdire leur circulation pour des besoins privés ;
- Procéder à l'évaluation technique des Entreprises en compétition avant de les autoriser à compétir ;
- Rendre strict la délivrance des exonérations ;
- Transférer les opérations de dépouillement des marchés à la Direction des Marchés publics ;
- Afficher les Etats de dépenses et de recettes des Services ;
- Moraliser et Rationaliser les consommations d'eau, d'électricité et de carburant par des mesures telles que : les cartes électroniques à la place des bons traditionnels de carburant, et la discrimination des lignes téléphoniques ;
- Instituer un corps spécialisé d'administrateurs et de gestionnaires des biens de l'Etat ;
- Centraliser la gestion des biens de l'Etat par catégorie et par nature de bien ;
- Systématiser l'inventaire, l'immatriculation et l'évaluation des biens de l'Etat ;
- Systématiser l'identification et l'immatriculation du patrimoine de l'Etat et des collectivités publiques ;
- Instituer les enquêtes de moralité préalablement

	à toute nomination dans la haute fonction publique.
<p style="text-align: center;">Système judiciaire</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcer la Formation continue des Magistrats et des professionnels du droit ; - Instituer le conseil de discipline ; - Reformuler le Conseil Supérieur de la Magistrature en y intégrant des membres d'autres corps ; - Mettre en œuvre des sanctions disciplinaires et pénales le cas échéant ; - Elaborer un cadre éthique et déontologique applicable aux magistrats et aux auxiliaires de justice ; - Renforcer la spécialisation des inspecteurs au sein de l'Inspection des Services Judiciaires ; - Intensifier et systématiser les missions de contrôle des juridictions ; - Produire des notices périodiques ; - Donner une suite effective aux recommandations issues des missions d'inspection - Mettre en œuvre les sanctions administratives et disciplinaires ; - Doter les juridictions d'outils modernes de travail ; - Mettre à jour les textes et les diffuser, harmoniser et publier la jurisprudence ; - Evaluer le travail des juges ; - Affecter et nommer les juges sur la base de critères objectifs ; - Créer des dossiers administratifs individuels pour chaque juge ; - Améliorer les revenus et les conditions de travail des juges ; - Transférer certaines affaires du criminel en correctionnel ; - Simplifier le précontentieux et le contentieux administratif en renforçant les recours non juridictionnels ; - Interdire aux Juges de recevoir des justiciables hors des procédures légales ; - Doter les Chefs de juridictions d'un pouvoir de sanctionner dans le cadre du Contrôle Interne ; - Transformer les Justice de Paix à Compétence étendue en Tribunaux de 1ère Instance ; - Tenir compte de l'assainissement du corps social dans les remises de peines ; - Légiférer sur l'enrichissement illicite.
<p>2. Education et formation</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en œuvre les mesures législative et réglementaire en vue d'instaurer l'ordre et la discipline au sein de l'espace scolaire et

universitaire ;

- Elaborer des règlements intérieurs ;
- Rendre obligatoire l'éducation civique et morale à tous les niveaux ;
- Assurer la formation continue des enseignants et du personnel d'encadrement ;
- Mettre en adéquation les enseignements et l'environnement socioprofessionnel ;
- Mettre en adéquation des stratégies d'enseignement et de formation avec les choix et options économiques ;
- Instaurer un cadre concurrentiel objectif et régulier ;
- Moraliser les examens et les concours, exiger du personnel enseignant et d'encadrement l'observation des règles pédagogiques, éthiques et déontologiques ;
- Etudier la possibilité de ne pas tenir compte des moyennes annuelles dans le calcul des notes d'admission aux examens ;
- Interdire les cours privés payants dans les Etablissements publics ;
- Supprimer l'obligation pour l'étudiant de produire un Mémoire de maîtrise pour éviter le mercantilisme ;
- Exiger du personnel enseignant un minimum de formation matérialisé par un diplôme, assurer la préformation et la formation continue du personnel enseignant ;
- Améliorer le cadre de vie, de travail et les revenus des enseignants ;
- Soumettre chaque enseignant à une procédure objective d'évaluation et de notation ;
- Systématiser les inspections académiques ;
- Contrôler les structures de formation de formateurs ;
- Sanctionner l'inobservation de la réglementation ;
- Evaluer les écoles et universités privées au plan pédagogique et en fonction de leur performance reconnaître les diplômes qu'elles délivrent ;
- Respecter les critères de reconnaissance d'utilité publique dans l'attribution des subventions aux écoles privées ;
- Moraliser l'acquisition par les étudiants des documents pédagogiques produits par les Enseignants ;
- Moraliser l'inscription des professionnels dans les structures de formation notamment à l'Université ;
- Moraliser les sessions de formation continue.

3. Vie politique et institutionnelle

- Moraliser la vie publique ;
- Eduquer les acteurs politiques ;
- Renforcer leurs capacités par des enseignements se rapportant à la connaissance de l'Etat, et des ses démembrements, des institutions, leurs rôles et missions, du suffrage, de l'organisation de l'Etat et des collectivités publiques, de l'éducation civique, de la connaissance et de l'observation des règles de concurrence saine et loyale en matière politique ;
- Améliorer la connaissance et la diffusion des lois et des règlements, instaurer des règles éthiques et déontologiques applicables à la sphère politique ;
- Identifier l'électeur ;
- Sécuriser les documents électoraux ;
- Réduire le nombre de structures intervenant dans l'organisation des élections ;
- Réduire le budget des élections ;
- Lier le financement des Partis politiques à la mise en œuvre de leurs missions ;
- Préserver les biens publics ;
- Mettre en œuvre les sanctions à l'égard des acteurs politiques ou des élus telle que l'inéligibilité temporaire ;
- Finaliser la mise en place de la haute cour de justice ;
- Responsabiliser les élus, notamment locaux,
- Rendre plus effective la loi de décentralisation ;
- Assurer la formation des élus et renforcer leurs capacités ;
- Créer les conditions pour que l'Assemblée Nationale exerce pleinement son rôle de contrôle de l'exécutif

5. Ressources naturelles et patrimoine culturel

- Adapter les lois et les règlements au contexte international par le respect des standards en matière de préservation de l'environnement et de l'écosystème ;
- Faire participer d'avantage les populations et les collectivités locales à la gestion et à l'administration des ressources ;
- Assurer la conservation des biens culturels ;
- Préserver l'environnement
- Edicter une fiscalité adaptée en matière d'exploitation des ressources naturelles ;
- Assurer l'exploitation correcte et efficiente des ressources naturelles ;
- Evaluer la mise en œuvre des cahiers de charge ;

<p>6. Décentralisation, gestion et administration des collectivités</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Assurer le suivi régulier des cahiers de charge. - Mener une étude approfondie sur le cheminement des actes de fraudes, de corruption, de délinquance financière dans les filières de la drogue, des ressources naturelles et du blanchiment de l'argent. - Assurer la promotion et la diffusion des lois et des règlements en matière d'administration, de gestion des collectivités locales et territoriales ; - Rendre effectives les lois de décentralisation ; - Mettre en place un système de contrôle des actes de gestion et des décisions des administrations locales ; - Mettre en œuvre les sanctions à l'encontre des élus et agents auteurs de fraude ; - Préserver les biens publics ; - Instaurer un système de rotation des fonctionnaires en service dans les collectivités locales et territoriales ; - Assurer la diffusion de la loi et des règlements dans les collectivités locales ;
<p>6. Fonction publique et carrière administrative</p>	<ul style="list-style-type: none"> -Elaborer un statut de base au profit des fonctionnaires et agents publics ; - Assurer la connaissance et la diffusion des lois et règlements en matière administrative ; - Faciliter l'accès des usagers de l'administration aux services administratifs par la mise en place d'un numéro vert ; - Simplifier le précontentieux et le contentieux administratifs en renforçant les recours non juridictionnels, assurer la formation continue des fonctionnaires et agents de l'administration ; - Elaborer des plans de carrière à l'intention des fonctionnaires et agents publics ; - Rendre le Service National des Jeunes obligatoire avant toute prise de fonction publique ; - Limiter le nombre d'années de présence à un poste public ; - Assurer la plus grande diffusion des vacances de poste en vue des recrutements ; - Elaborer des critères de recrutement et d'évaluation des fonctionnaires et agents publics ; - Instaurer des conseils de discipline ; - Elaborer des chartes au profit des usagers de l'administration ; - Assurer une plus grande rotation des fonctionnaires et agents publics ; - Contrôler systématiquement les effectifs de la fonction publique ;

**7. Santé et structures
sanitaires**

- Supprimer les postes de Chargé de Mission ;
 - Créer un corps spécialisé chargé d'administrer les finances publiques au sein des départements ministériels et qui seront rattachés au ministère des finances, augmenter le nombre de conseillers techniques ;
 - Renforcer les contrôles administratifs internes ;
 - Ne plus nommer à d'autres postes de responsabilité un agent une fois convaincu de corruption et de délinquance financière ;
 - Instituer un bulletin de circulation du Courier, la suite à réserver doit intervenir dans les 48 heures ;
 - Interdire le recrutement des agents contractuels dans les Catégories A, B et C de la Fonction Publique ;
 - Réaliser périodiquement le contrôle physique des effectifs de la Fonction Publique ;
 - Elaborer un Manuel de procédures pour les prestations offertes par l'administration et les informatiser ;
 - Vulgariser la Charte des Administrations, Informer les usagers, Faciliter l'accès à l'outil informatique et à l'Internet ;
 - Informatiser et mettre sur site web les manuels de procédures.
-
- Elaborer une réglementation plus adaptée à l'exercice privé de la médecine ;
 - Améliorer les revenus des personnels sanitaires ;
 - Assurer la formation continue des personnels de santé ;
 - Améliorer la qualité des enseignements au sein des structures de formation ;
 - Assurer d'avantage de tutelle de l'administration sur les structures de formation dans le domaine de la santé ;
 - Impliquer davantage l'Etat dans la définition et la mise en œuvre des protocoles de recherche ;
 - Réglementer les gardes dans les formations sanitaires ;
 - Réglementer le service privé des médecins évoluant dans le public ;
 - Renforcer les capacités des comités éthiques et déontologiques en matière sanitaire ;
 - Assurer un meilleur fonctionnement et organisation des structures de santé ;
 - Renforcer les capacités des ordres professionnels ;
 - Assurer une tutelle effective de l'Etat ;
 - Edicter des lois de bioéthiques.

<p>8. Corruption au sein de la Société Civile</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Créer les conditions de renforcement du rôle et des responsabilités de la société civile ; - Confier à la société civile l'animation de l'Observatoire National de la lutte contre la corruption et la délinquance financière ; - Ne pas nommer les représentants de la société civile dans les équipes gouvernementales ; - Instituer une journée citoyenne et de lutte contre la corruption et la délinquance financière.
<p>9. Corruption & Règles / Valeurs sociétales</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Rendre obligatoire l'éducation civique et morale dans les écoles ; - Sécuriser les biens culturels. - Promouvoir les valeurs culturelles ; - Instaurer la déclaration publique des biens des membres des institutions, des cadres nommés par décret, des députés, des maires, des présidents des conseils de cercle, des présidents des assemblées régionales ; - Revenir aux enquêtes de moralité à l'occasion des nominations de Hauts cadres ; - Tenir compte des critères de compétence et de moralité dans l'attribution des distinctions honorifiques ;
<p>10. Corruption dans les structures de contrôle</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Relire les textes pour clarifier les missions et éviter les chevauchements ; - Accorder plus d'autonomie à toutes les structures de contrôle dans l'exécution de leur mission ; - Harmoniser les relations des services chargés du Commerce et de la Concurrence, des Impôts et des Douanes en vue de rationaliser le système de contrôle ; - Evaluer et rationaliser les structures de contrôle au double plan normatif et institutionnel ; - Renforcer les contrôles internes ; - Renforcer les contrôles à postériori ; - Mettre en œuvre des mesures préventives ; - Initier un décret d'application de la Loi instituant le Bureau du Vérificateur Général. - Promouvoir l'émergence d'une Presse d'Investigation ; - Renforcer les moyens d'action de la Presse d'Investigation ; - Réglementer et appliquer strictement la délivrance des passeports diplomatiques ; - Etablir le bilan des privatisations ; - Evaluer la mise en œuvre des cahiers de charge ; - Assurer le suivi régulier des cahiers de charge ;

<p>11. Corruption dans les Forces Armées et de Sécurité</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Appliquer strictement la réglementation en matière de sécurité routière ; - Délivrer systématiquement une contravention ; - S'abstenir de retenir les pièces des usagers ; - Porter obligatoirement un badge d'identification ; - Instituer le Numéro Vert sur le corridor ; - Rendre fonctionnelle la police des polices ; - Rationnaliser l'implantation des barrages routiers ; - Moraliser la délivrance des permis de conduire ; - Renforcer l'Inspection des Services de Sécurité et de Protection Civile.
<p>12. Corruption dans le Secteur privé</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Moraliser les financements extérieurs ; - Soumettre les Projets et Programmes aux contrôles conjoints Etat, bailleurs de fonds, bénéficiaires ; - Associer l'Etat à la gestion des projets et programmes ;

2.2.2. Présentation des rapports thématiques

Les États Généraux ont débattu librement, largement, parfois passionnément, de certains thèmes de proximité (préoccupations de base des populations) préalablement analysés de manière approfondie, par des experts nationaux. Il s'agit notamment des rapports sur la corruption dans les secteurs de l'éducation, la formation, la justice, la fonction publique, la sécurité, des finances publiques, des valeurs sociétales et des piliers de la lutte contre la corruption. Ces communications ont été versées aux Actes des Etats Généraux pour une exploitation judicieuse dans le cadre d'une stratégie de lutte contre la corruption et la délinquance financière à définir par le Gouvernement.

2.2.3. Les résolutions des Etats Généraux

Avant la cérémonie de clôture, et à l'issue de quatre jours d'échanges et de débats, les participants aux États Généraux sur la corruption et la délinquance financière ont adopté une série de résolutions à l'attention des pouvoirs publics, de l'administration générale, du secteur privé, de la société civile, des collectivités territoriales et des partenaires au développement. Elles sont les suivantes :

LES ÉTATS GÉNÉRAUX,

1. Considérant la nécessité d'entretenir et de manifester de façon ininterrompue la volonté politique de lutter contre la corruption et la délinquance financière,

INVITENT LA PUISSANCE PUBLIQUE À:

- sauvegarder constamment l'image d'un Etat fort, déterminé à appliquer sans considérations subjectives, l'ensemble des textes législatifs et réglementaires dont le pays s'est doté pour assurer la sécurité et l'épanouissement des citoyens, promouvoir la démocratie et les droits humains ;

- sanctionner la faute et récompenser le mérite ;
- diffuser largement les décisions intervenues dans ce sens, pour que se propage la valeur de l'exemple ;
- informer et sensibiliser de façon continue la population par rapport à la lutte contre la corruption et la délinquance financière afin qu'elle cesse de considérer le phénomène comme une norme ou un facteur de réussite sociale ;
- instituer une semaine nationale de lutte contre la corruption à l'occasion de la journée mondiale de mobilisation contre la corruption.

2. **Considérant la nécessité de disposer d'institutions et de structures performantes à même d'exercer efficacement le contrôle interne et externe,**
3. **Considérant la nécessité de disposer d'un arsenal de textes législatifs et réglementaires harmonisés n'offrant aucune possibilité d'interprétation contradictoire,**

RECOMMANDENT :

- la relecture des textes pour clarifier la mission des structures de contrôle afin d'éviter les chevauchements dans leurs interventions ;
- l'évaluation des structures de contrôle au plan institutionnel pour déterminer leur pertinence ;
- l'attribution au Contrôle Général des Services Publics et aux inspections ministérielles, de l'initiative de leurs missions de contrôle et la capacité de saisir directement les juridictions ;
- l'intensification des contrôles internes et externes, pour éviter que des pratiques de corruption et de délinquance financière ne s'amplifient tous les jours ;
- la création de la Cour des Comptes ;
- l'octroi à l'Assemblée Nationale des moyens humains et matériels lui permettant d'exercer effectivement le contrôle de l'action gouvernementale ;
- le discernement dans la gestion de l'immunité parlementaire pour ne pas compromettre l'intérêt général ;
- la mise en œuvre dans les meilleurs délais du Programme de Développement Institutionnel (PDI).

4. **Considérant la nécessité de disposer de ressources humaines qualifiées et choisies selon des critères de compétence et d'intégrité morale,**
5. **Considérant la nécessité de créer les conditions de vie et de travail susceptibles de mettre les agents à l'abri de certaines tentations,**
6. **Considérant, qu'à travers le monde, on s'accorde de plus en plus à souligner les efforts de transparence et de traçabilité que fournissent les femmes dans la gestion des biens publics,**

RECOMMANDENT :

- la moralisation des recrutements à tous les niveaux, pour ne retenir que des agents compétents et qualifiés ;
- l'observation stricte de la réglementation relative au stage probatoire dans la Fonction Publique, afin que cette dernière cesse d'être une école de formation initiale ;
- la mise en œuvre objective, dépouillée de toute cupidité et de tout népotisme, d'un plan de formation continue dans tous les secteurs d'activités (la gestion d'un tel

- programme, le choix des bénéficiaires, le suivi de leur formation, devant être confiés à des structures appropriées) ;
- la dépolitisation de l'administration et le respect des critères de compétence et d'intégrité, lors de nominations aux postes de responsabilité ;
 - l'institution des "enquêtes de moralité" fiables avant toute nomination par décret ;
 - l'extension de la déclaration des biens à tous les cadres nommés par décret et par arrêtés, aux élus locaux, régionaux et nationaux, déclaration à mettre périodiquement à jour et à publier dans le Journal Officiel ;
 - la limitation à cinq (5) ans de présence à des postes de responsabilité, pour les civils et les militaires, dans le cadre d'un plan de carrière à élaborer et à mettre en œuvre ;
 - le renforcement de la dimension "genre" dans la lutte contre la corruption et la délinquance financière, et une plus grande implication des femmes dans la gestion des affaires publiques et du patrimoine national ;
 - l'amélioration constante des conditions de vie et de travail des agents des services publics.

7. Considérant la nécessité d'accroître les ressources de l'Etat, de les protéger, de les sécuriser, de les utiliser exclusivement pour le développement économique, social et culturel du pays,

RECOMMANDENT :

- le renforcement des performances de l'administration ;
- l'évaluation annuelle des performances de l'administration ;
- la maîtrise des dépenses ;
- l'application de la comptabilité matière (systématisation de l'inventaire, de l'immatriculation et du contrôle périodique de tout le patrimoine de l'Etat) ;
- l'exigence à tous propriétaires de véhicules privés et publics, de se soumettre aux formalités de dédouanement conformément à la réglementation en vigueur ;
- la moralisation de la gestion et de l'utilisation du patrimoine de l'Etat, pour éviter les abus, notamment dans la pratique des baux et l'utilisation des véhicules ;
- l'application stricte des dispositions réglementaires en matière d'acquisition, d'affectation et d'utilisation des véhicules administratifs ;
- l'inventaire exhaustif du patrimoine roulant de l'Etat et des immeubles privés loués pour les besoins des services, pour vérifier leurs utilisations ;
- l'interdiction de louer des bâtiments privés avant d'épuiser toutes les possibilités qu'offre le patrimoine immobilier de l'Etat ;
- le suivi régulier des cahiers de charges et des conventions dans tous les secteurs, notamment dans le secteur minier afin de protéger l'environnement et de sécuriser les revenus de l'Etat ;
- l'utilisation des ressources acquises au titre de la coopération internationale conformément aux objectifs définis ;
- le paiement des recettes de l'Etat, des impôts, des droits de douanes, des taxes diverses au moyen de versements bancaires, lorsque la somme à acquitter dépasse 100 000 F CFA ;
- l'exécution des paiements au profit des usagers au moyen de chèques bancaires émis par le Trésor Public, lorsque le montant de la somme dépasse 100 000 F CFA ;
- la création d'une "Centrale d'Achat" dont la vocation sera de conduire les passations de marchés pour le compte de l'Etat et diverses administrations, pour

- réduire au minimum le fractionnement des marchés, la pratique du gré à gré et pour réaliser d'importantes économies d'échelle ;
- le respect du principe d'administrateur de crédits des services centraux ;
- l'observation stricte des règles de la concurrence, lors des passations de marchés ;
- la sanction immédiate des cas avérés de surfacturation, de faux marchés et de marchés mal exécutés ;
- la définition légale du concept des biens sociaux ;
- le fonctionnement dans les meilleurs délais de l'organe de régulation des marchés publics ;
- la révision à la baisse des montants autorisés pour les marchés de gré à gré ;
- la mise en place du cadastre pour cerner d'importants gisements fiscaux et accroître significativement les ressources de l'Etat ;
- le transfert à la Direction Générale des Impôts de la gestion du Foncier ;
- la création d'un "Corps d'Elite" pour la gestion des directions administratives et financières, des départements ministériels et son rattachement au Ministère des Finances ;
- l'aboutissement dans les meilleurs délais de la réforme des directions administratives et financières (DAF).

8. **Considérant la nécessité de faire accompagner le progrès économique par le progrès social,**
9. **Considérant que la qualité de la justice, le développement des services de base, à savoir la formation, la santé, l'emploi, entraînent le progrès social, le mieux-être, facteurs du rayonnement de la démocratie et de la consolidation de la paix sociale,**
10. **Considérant la nécessité de protéger particulièrement ces domaines contre les effets néfastes de la corruption,**

LES ÉTAT GÉNÉRAUX RECOMMANDENT :

A – PAR RAPPORT À LA JUSTICE

- le respect de l'indépendance de la Justice ;
- le renforcement de la formation continue des magistrats et des professionnels du droit ;
- la réforme du Conseil Supérieur de la Magistrature (CSM) par rapport à sa composition, à son mode de saisine ;
- la production de notices périodiques et la publication dans une revue spécialisée des jugements pouvant servir de document d'information et de formation ;
- la révision du "Code Pénal" afin que certaines infractions financières (corruption, abus de biens sociaux, détournements de fonds) ne soient plus qualifiées de crimes, mais de délits, pour accélérer les procédures de jugement, et éviter de longues périodes d'attente propices aux manipulations, aux trafics d'influence, aux interventions intempestives ;
- l'organisation et la tenue de casiers judiciaires fiables ;
- l'élaboration et l'application stricte des lois et règlements sur l'enrichissement illicite ;
- la transmission à la justice de tous les rapports de contrôle faisant l'objet de poursuites judiciaires ;
- la suspension de leurs responsabilités administratives, des agents impliqués dans des opérations de corruption et de délinquance financière en attendant l'aboutissement de la procédure judiciaire ;

- l'interdiction de nommer à d'autres postes de responsabilités administratives, les cadres reconnus coupables d'atteinte aux biens publics ;
- l'extension de cette disposition à tout candidat à un poste électif ;
- le discernement dans la remise des peines en ce qui concerne les condamnés pour crimes économiques, et cela pour renforcer la lutte contre l'impunité.

B – PAR RAPPORT À LA FORMATION

LES ÉTAT GÉNÉRAUX RECOMMANDENT :

- la recherche systématique des sources de fraudes, de corruptions et de délinquances financières, de faux diplômes, de documents falsifiés, pratiques en cours dans le système de formation, affectant gravement sa qualité et sa crédibilité ;
- la répression sévère des cas avérés, et la diffusion des sanctions et peines infligées ;
- l'examen des possibilités de la suppression de la prise en compte des moyennes de classe dans le calcul des notes d'admission aux examens ;
- la moralisation de tous les examens et concours dans tous les secteurs ;
- le respect des critères de reconnaissance d'utilité publique des structures privées de formation, pour mettre fin au clientélisme ;
- la mise en place d'un système de reconnaissance de diplômes délivrés par les écoles privées sur la base de critères exclusifs de performances académiques ;
- la révision des critères d'établissement de l'équivalence des diplômes étrangers pour plus de justice et d'équité,
- le contrôle systématique des effectifs d'élèves orientés dans les écoles privées pour le compte de l'Etat, afin de déterminer la pertinence des débours financiers que supporte le "Budget National" ;
- la moralisation des subventions aux écoles privées ;
- la moralisation des sessions de formation continue à organiser sur la base des besoins réels, écartant népotisme, cupidité et courses aux gains financiers injustifiés ;
- l'imputation de la gestion des internats au Centre National des Œuvres Universitaires ;
- l'interdiction du port d'arme dans l'espace scolaire et universitaire.

C - PAR RAPPORT A LA SANTE

LES ÉTAT GÉNÉRAUX RECOMMANDENT :

- le respect de la réglementation relative à l'exercice privée de la médecine et de la pharmacie ;
- l'interdiction de la vente des médicaments dans les formations sanitaires en dehors des pharmacies qui y sont implantées ;
- l'interdiction de toutes pratiques occultes au sein des formations sanitaires de l'Etat ;
- l'amélioration de la formation continue des personnels de santé ;
- l'amélioration des revenus des personnels de santé ;
- le renforcement des capacités des comités d'éthique en matière sanitaire ;
- la définition des contours de la responsabilité pénale du médecin ;
- l'accroissement des subventions de l'Etat en matière de santé ;
- la validation de protocoles de recherche par le Comité National d'Ethique de la Santé et des Sciences de la Vie.

D – PAR RAPPORT A L'EMPLOI

LES ÉTAT GÉNÉRAUX RECOMMANDENT :

- la mise à la retraite effective de tous les agents ayant atteint la limite d'âge, et l'exercice d'un contrôle strict dans ce sens ;
- la moralisation des recrutements afin de garantir l'égalité de tous les citoyens devant les lois et règlements ;
- le respect strict des conditions d'accès à la fonction publique ;
- le contrôle périodique des effectifs de la fonction publique ;
- la diffusion large des vacances de postes extérieurs et des programmes de recrutements internes ;
- le respect strict de la réglementation en matière de grève et service minimum ;
- le respect strict des devoirs et obligations des agents tels que présentés dans les "Statuts et Code du Travail",
- le contrôle strict et permanent de la présence des agents sur les lieux de travail ;
- la concrétisation de l'acte portant régime de sécurité sociale des fonctionnaires.

- 11. Considérant que les mœurs politiques constituent un aspect important de la moralisation de la vie publique et de la promotion des valeurs sociétales,**
- 12. Considérant que des pratiques de corruption, d'achat de conscience, de trafic d'influence se manifestent à l'occasion des élections,**

Les Etat Généraux recommandent :

- la soumission de l'accès des partis politiques aux financements publics à leur capacité de formation, de conscientisation de leurs militants à la citoyenneté et à la lutte contre la corruption et la délinquance financière ;
- l'audit des comptes des partis politiques ayant bénéficié des subventions de l'Etat par les structures de contrôle ;
- la fixation des montants des frais de campagne à ne pas dépasser par les candidats à l'occasion des élections municipales, législatives et présidentielles ;
- la publication et l'audit des comptes des campagnes électorales aux fins de moralisation et de respect de l'éthique ;
- l'audit et la publication des dépenses engagées par l'Etat dans l'organisation des élections ;
- le renforcement de l'autorité des administrations d'Etat pour qu'elles résistent aux pressions politiques et au trafic d'influence.

- 13. Considérant que le réarmement moral est aujourd'hui une exigence pour toutes les couches sociales de notre pays,**
- 14. Considérant que l'effritement de ces valeurs constitue une des sources du développement de la corruption et la délinquance financière,**

LES ÉTAT GÉNÉRAUX RECOMMANDENT :

- l'élaboration d'un code d'éthique et de déontologie à l'usage des administrations ;
- l'introduction de l'éducation civique et morale dans les programmes scolaires et universitaires ;

- le renforcement de la dimension de la lutte contre la corruption et la délinquance financière passant par les prêches animés par les leaders religieux, les média et la société civile ;
- la rupture avec l'impunité ;
- la récompense du mérite ;
- la réactivation de la "Police des Polices", du "Numéro Vert", notamment sur le corridor pour dénoncer tous les paiements indus imposés aux usagers de la route et aux transporteurs ;
- l'obligation pour les éléments des forces de sécurité, notamment ceux de la compagnie de circulation routière, de porter les badges d'identification,
- la valorisation des hommes et des femmes humbles reconnus comme honnêtes et intègres ;
- la prise en compte des critères moraux et de dévouement à la nation dans l'attribution des distinctions honorifiques ;
- le renforcement de la campagne d'information et de sensibilisation pour que :
 - * les populations cessent de considérer les situations de corruption et de délinquance financière de façon positive, vécues comme une source de réussite sociale ;
 - * atténuent la propension aux dépenses sociales somptuaires et les effets des démonstrations publiques et arrogantes de richesse quelle que soit leur origine, souvent relayés par les media, dont la moralisation est une nécessité ;
- la fixation hiérarchisée des montants des dépenses effectuées par l'Etat à l'occasion des réceptions, des invitations et offres de cadeaux.

15. Considérant que la lutte contre la corruption et la délinquance financière s'inscrit dans la durée ;

16. Considérant la nécessité de sanctionner, de réprimer, mais aussi de rechercher et de mettre en œuvre, de façon efficace, des mesures de préventions en matière de lutte contre la corruption et la délinquance financière ;

LES ÉTAT GÉNÉRAUX RECOMMANDENT :

- la définition des mesures de prévention, sans pour autant renoncer à combattre avec la dernière rigueur, l'impunité aux fins de dissuasion ;
- la nécessité pour les autorités de donner un signal fort en direction du peuple, en prenant l'engagement de faire suite aux conclusions des Etats Généraux sur la corruption et la délinquance financière. Ceci pour confirmer la volonté politique de combattre le phénomène à tous les niveaux et pour conforter la riposte nationale face au gaspillage, au détournement de deniers publics, à la corruption et la délinquance financière ;
- la création d'une structure pérenne pour assurer le suivi et l'évaluation des mesures mises en œuvre par les autorités pour lutter contre la corruption et la délinquance financière, et pour recevoir les plaintes des citoyens victimes d'actes de corruption avérés.

2.2.4 Discours de clôture

Dans son discours de clôture, le Premier ministre Modibo Sidibé a rappelé les effets néfastes de la corruption et de la délinquance financière sur le développement de notre pays et a salué les propositions faites par les participants, propositions qui enrichiront le Programme National de Lutte contre la Corruption et la Délinquance Financière qui sera construit par le Gouvernement, dans les délais les meilleurs. »

La lutte contre la corruption et la délinquance financière étant une exigence forte des populations maliennes, le Premier Ministre s'est engagé « de prendre les mesures qui s'imposent pour développer de nouvelles pratiques saines de gestion et de bonne gouvernance ».

Le Premier Ministre s'est déclaré convaincu que les propositions faites constituent le départ d'un grand chantier. Il a adressé ses chaleureuses félicitations à l'ensemble des participants. Il a remercié les partenaires techniques et financiers qui ont accompagné le processus, particulièrement le PNUD.

III.

PLAN DE MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS

Le diagnostic ci-dessus a permis de mettre en évidence les manifestations de la corruption, ainsi que des propositions de solution. Il importe de partager ces propositions avec le Gouvernement et les principaux acteurs institutionnels et préparer un plan d'action à court, moyen et long terme.

Pour chaque mesure proposée dans le plan d'action, il conviendra de définir les objectifs, les activités à développer, les stratégies de mise en œuvre, les résultats attendus, les indicateurs de réalisation et d'impact, les coûts et un chronogramme.

A titre indicatif, il est proposé ci-dessous un classement des principales résolutions significatives des états généraux en mesures à court, moyen et long terme.

3.1 Mesures à court terme

Il s'agit des mesures ne nécessitant pas de modifications de dispositions législatives et réglementaires et relevant principalement d'une décision gouvernementale.

1. appliquer sans considérations subjectives, l'ensemble des textes législatifs et réglementaires dont le pays s'est doté pour assurer la sécurité et l'épanouissement des citoyens ;
2. sanctionner la faute et récompenser le mérite ;
3. diffuser largement les décisions intervenues dans ce sens, pour que se propage la valeur de l'exemple ;
4. informer et sensibiliser de façon continue la population par rapport à la lutte contre la corruption et la délinquance financière afin qu'elle cesse de considérer le phénomène comme une norme ou un facteur de réussite sociale ;
5. instituer une semaine nationale de lutte contre la corruption à l'occasion de la journée mondiale de mobilisation contre la corruption ;
6. la mise en œuvre dans les meilleurs délais du Programme de Développement Institutionnel (PDI) ;
7. la moralisation des recrutements à tous les niveaux, pour ne retenir que des agents compétents et qualifiés ;
8. l'observation stricte de la réglementation relative au stage probatoire dans la Fonction Publique, afin que cette dernière cesse d'être une école de formation initiale ;
9. la dépolitisation de l'administration et le respect des critères de compétence et d'intégrité, lors de nominations aux postes de responsabilité ;
10. l'institution des "enquêtes de moralité" fiables avant toute nomination par décret ;
11. l'application de la comptabilité matière (systématisation de l'inventaire, de l'immatriculation et du contrôle périodique de tout le patrimoine de l'Etat) ;
12. l'obligation à tous propriétaires de véhicules privés et publics de se soumettre aux formalités de dédouanement conformément à la réglementation en vigueur ;
13. la moralisation de la gestion et de l'utilisation du patrimoine de l'Etat, pour éviter les abus, notamment dans la pratique des baux et l'utilisation des véhicules ;
14. l'application stricte des dispositions réglementaires en matière d'acquisition, d'affectation et d'utilisation des véhicules administratifs ;
15. l'inventaire exhaustif du patrimoine roulant de l'Etat et des immeubles privés loués pour les besoins des services, pour vérifier leurs utilisations ;
16. l'interdiction de louer des bâtiments privés avant d'épuiser toutes les possibilités qu'offre le patrimoine immobilier de l'Etat ;

17. le suivi régulier des cahiers de charges et des conventions dans tous les secteurs, notamment dans le secteur minier afin de protéger l'environnement et de sécuriser les revenus de l'Etat ;
18. l'observation stricte des règles de la concurrence, lors des passations de marchés ;
19. la sanction immédiate des cas avérés de surfacturation, de faux marchés et de marchés mal exécutés ;
20. le fonctionnement dans les meilleurs délais de l'organe de régulation des marchés publics ;
21. la transmission à la justice de tous les rapports de contrôle faisant l'objet de poursuites judiciaires ;
22. la suspension de leurs responsabilités administratives, des agents impliqués dans des opérations de corruption et de délinquance financière en attendant l'aboutissement de la procédure judiciaire ;
23. l'interdiction de nommer à d'autres postes de responsabilités administratives, les cadres reconnus coupables d'atteinte aux biens publics ;
24. l'extension de cette disposition à tout candidat à un poste électif et son intégration aux dossiers de candidature ;
25. le discernement dans la remise des peines en ce qui concerne les condamnés pour crimes économiques, et cela pour renforcer la lutte contre l'impunité ;
26. le respect de la réglementation relative à l'exercice privé de la médecine et de la pharmacie ;
27. l'interdiction de la vente des médicaments dans les formations sanitaires en dehors des pharmacies qui y sont implantées ;
28. l'interdiction de toutes pratiques occultes au sein des formations sanitaires de l'Etat ;
29. la mise à la retraite effective de tous les agents ayant atteint la limite d'âge, et l'exercice d'un contrôle strict dans ce sens ;
30. la moralisation des recrutements afin de garantir l'égalité de tous les citoyens devant les lois et règlements ;
31. le respect strict des conditions d'accès à la Fonction Publique ;
32. le contrôle périodique des effectifs de la Fonction Publique ;
33. la diffusion large des vacances de postes extérieurs et des programmes de recrutements internes ;
34. le respect strict de la réglementation en matière de grève et service minimum ;
35. le respect strict des devoirs et obligations des agents tels que présentés dans les "Statuts et Code du Travail",
36. le contrôle strict et permanent de la présence des agents sur les lieux de travail ;
37. le respect des critères de reconnaissance d'utilité publique des structures privées de formation, pour mettre fin au clientélisme ;
38. l'interdiction du port d'arme dans l'espace scolaire et universitaire.
39. la réactivation de la "Police des Polices", du "Numéro Vert", notamment sur le corridor pour dénoncer tous les paiements indus imposés aux usagers de la route et aux transporteurs ;
40. l'obligation pour les éléments des forces de sécurité, notamment ceux de la compagnie de circulation routière, de porter les badges d'identification,
41. la valorisation des hommes et des femmes humbles reconnus comme honnêtes et intègres ;
42. la prise en compte des critères moraux et de dévouement à la nation dans l'attribution des distinctions honorifiques ;
43. le renforcement de la campagne d'information et de sensibilisation pour que :

- * les populations cessent de considérer les situations de corruption et de délinquance financière de façon positive, vécues comme une source de réussite sociale ;
 - * s'atténuent la propension aux dépenses sociales somptuaires, et les effets des démonstrations publiques et arrogantes de richesse quelle que soit leur origine, et souvent relayés par les media dont la moralisation est une nécessité ;
44. la fixation hiérarchisée des montants des dépenses effectuées par l'Etat à l'occasion des réceptions, des invitations et offres de cadeaux.

3.2 Mesures à moyen terme

Il s'agit des mesures nécessitant des modifications de dispositions législatives et réglementaires ou exigeant des concertations avec plusieurs acteurs pour rechercher des moyens importants à mobiliser dans le cadre d'un consensus :

1. la relecture des textes pour clarifier la mission des structures de contrôle afin d'éviter les chevauchements dans leurs interventions ;
2. l'évaluation des structures de contrôle au plan institutionnel pour déterminer leur pertinence ;
3. l'attribution au Contrôle Général des Services Publics et aux inspections ministérielles, de l'initiative de leurs missions de contrôle et la capacité de saisir directement les juridictions ;
4. l'intensification des contrôles internes et externes, pour éviter que des pratiques de corruption et de délinquance financière ne s'amplifient tous les jours ;
5. la création de la Cour des Comptes ;
6. l'octroi à l'Assemblée Nationale des moyens humains et matériels lui permettant d'exercer effectivement le contrôle de l'action gouvernementale ;
7. le discernement dans la gestion de l'immunité parlementaire pour ne pas compromettre l'intérêt général ;
8. la mise en œuvre objective, dépouillée de toute cupidité et de tout népotisme, d'un plan de formation continue dans tous les secteurs d'activités (la gestion d'un tel programme, le choix des bénéficiaires, le suivi de leur formation, devant être confiés à des structures appropriées) ;
9. l'extension de la déclaration des biens à tous les cadres nommés par décret et par arrêtés, aux élus locaux, régionaux et nationaux, déclaration à mettre périodiquement à jour et à publier dans le Journal Officiel ;
10. la limitation à cinq (5) ans de présence à des postes de responsabilité, pour les civils et les militaires, dans le cadre d'un plan de carrière à élaborer et à mettre en œuvre ;
11. la maîtrise des dépenses ;
12. la révision à la baisse des montants autorisés pour les marchés de gré à gré ;
13. l'aboutissement dans les meilleurs délais de la réforme des directions administratives et financières (DAF) ;
14. la définition légale du concept de "biens sociaux" ;
15. la mise en place du cadastre pour cerner d'importants gisements fiscaux et accroître significativement les ressources de l'Etat ;
16. la création d'un "Corps d'Elite" pour la gestion des directions administratives et financières, des départements ministériels et son rattachement au Ministère des Finances ;

17. le respect de l'indépendance de la Justice ;
18. le renforcement de la formation continue des magistrats et des professionnels du droit ;
19. la réforme du Conseil Supérieur de la Magistrature (CSM) par rapport à sa composition, à son mode de saisine ;
20. la production de notices périodiques et la publication dans une revue spécialisée des jugements pouvant servir de document d'information et de formation ;
21. la révision du "Code Pénal" afin que certaines infractions financières (corruption, abus de biens sociaux, détournements de fonds) ne soient plus qualifiées de crimes, mais de délits, pour accélérer les procédures de jugement, et éviter de longues périodes d'attente propices aux manipulations, aux trafics d'influence, aux interventions intempestives ;
22. l'organisation et la tenue de casiers judiciaires fiables ;
23. l'élaboration et l'application stricte des lois et règlements sur l'enrichissement illicite ;
24. la transmission à la justice de tous les rapports de contrôle faisant l'objet de poursuites judiciaires ;
25. la suspension de leurs responsabilités administratives, des agents impliqués dans des opérations de corruption et de délinquance financière en attendant l'aboutissement de la procédure judiciaire ;
26. l'interdiction de nommer à d'autres postes de responsabilités administratives, les cadres reconnus coupables d'atteinte aux biens publics ;
27. l'extension de cette disposition à tout candidat à un poste électif et son intégration aux dossiers de candidature ;
28. le discernement dans la remise des peines en ce qui concerne les condamnés pour crimes économiques, et cela pour renforcer la lutte contre l'impunité ;
29. l'amélioration de la formation continue des personnels de santé ;
30. l'amélioration des revenus des personnels de santé ;
31. le renforcement des capacités des comités d'éthique en matière sanitaire ;
32. la définition des contours de la responsabilité pénale du médecin ;
33. l'accroissement des subventions de l'Etat en matière de santé ;
34. la validation de protocoles de recherche par le Comité National d'Ethique de la Santé et des Sciences de la Vie ;
35. la recherche systématique des sources de fraudes, de corruption et de délinquance financière, de faux diplômes, de documents falsifiés, pratiques en cours dans le système de formation, affectant gravement sa qualité et sa crédibilité ;
36. la répression sévère des cas avérés, et la diffusion des sanctions et peines infligées ;
37. l'examen des possibilités de la suppression de la prise en compte des moyennes de classe dans le calcul des notes d'admission aux examens ;
38. la moralisation de tous les examens et concours dans tous les secteurs ;
39. la mise en place d'un système de reconnaissance de diplômes délivrés par les écoles privées sur la base de critères exclusifs de performances académiques ;
40. la révision des critères d'établissement de l'équivalence des diplômes étrangers pour plus de justice et d'équité,
41. le contrôle systématique des effectifs d'élèves orientés dans les écoles privées pour le compte de l'Etat, afin de déterminer la pertinence des débours financiers que supporte le "Budget National" ;
42. la moralisation des subventions aux écoles privées ;

43. la moralisation des sessions de formation continue à organiser sur la base des besoins réels, écartant népotisme, cupidité et course aux gains financiers injustifiés ;
44. l'imputation de la gestion des internats au Centre National des Œuvres Universitaires ;
45. la soumission de l'accès des partis politiques aux financements publics à leur capacité de formation, de conscientisation de leurs militants à la citoyenneté et à la lutte contre la corruption et la délinquance financière ;
46. l'audit des comptes des partis politiques ayant bénéficié des subventions de l'Etat par les structures de contrôle ;
47. la fixation des montants des frais de campagne à ne pas dépasser par les candidats à l'occasion des élections municipales, législatives et présidentielles ;
48. la publication et l'audit des comptes des campagnes électorales aux fins de moralisation et de respect de l'éthique ;
49. l'audit et la publication des dépenses engagées par l'Etat dans l'organisation des élections ;
50. le renforcement de l'autorité des administrations d'Etat pour qu'elles résistent aux pressions politiques et au trafic d'influence.
51. l'élaboration d'un code d'éthique et de déontologie à l'usage des administrations ;
52. l'introduction de l'éducation civique et morale dans les programmes scolaires et universitaires ;
53. le renforcement de la dimension de la lutte contre la corruption et la délinquance financière passant par les prêches animés par les leaders religieux, les médias et la société civile ;
54. la rupture avec l'impunité ;
55. la récompense du mérite.

3.3 Mesures à long terme

Il s'agit de mesures qui appellent des efforts continus sur une longue période, en particulier tout ce qui touche au changement de comportement de mentalité et d'habitude de travail

1. l'amélioration constante des conditions de vie et de travail des agents des services publics ;
2. le renforcement des performances de l'administration ;
3. l'évaluation annuelle des performances de l'administration ;
4. le renforcement de la dimension "genre" dans la lutte contre la corruption et la délinquance financière, et une plus grande implication des femmes dans la gestion des affaires publiques et du patrimoine national ;
5. la concrétisation de l'acte portant régime de sécurité sociale des fonctionnaires.

IV.

PROPOSITION DE MECANISME DE SUIVI ET D'EVALUATION

Le souci d'une plus grande participation des acteurs impliqués dans la gestion, le contrôle et le suivi des affaires publiques, facteur de motivation et de responsabilisation a inspiré la proposition suivante de mécanisme de suivi et d'évaluation.

4.1 Chronogramme et mécanisme de suivi et d'évaluation

N°	PERIODE	ACTIVITES	RESULTATS ATTENDUS	ACTEURS	NOTA
01	Janvier 2009	- Soumettre les résolutions au Gouvernement	- Le Gouvernement en prend acte	- Premier Ministre	
02	Février 2009	- Transmettre les résolutions aux Départements et autres acteurs intéressés	- Les résolutions sont disponibles dans les Ministères et dans les structures non étatiques	- Premier Ministre	
03	Février 2009	- Elaborer des plans d'actions sectoriels - Tenir un Atelier d'opérationnalisation pour élaborer un Programme National de Lutte contre la Corruption	- Les plans d'actions sectoriels sont élaborés - Le Programme National est élaboré	- Départements - Autres acteurs - Comité de Suivi	
04	-	- Transmettre le Programme National au Premier Ministre	- Le Programme National est reçu à la Primature	- Comité de Suivi	
05	Avril 2009	- Soumettre le Programme National au Gouvernement	- Le Programme National est approuvé par le Gouvernement	- Premier Ministre	
06	-	- Transmettre le Programme National approuvé aux Départements et autres structures	- Le Programme National approuvé est reçu dans les Départements et autres structures	- Premier Ministre	
07	-	- Mettre en œuvre le Programme National approuvé	- La mise en œuvre du Programme National est en cours	- Départements - Autres acteurs	
08	-	- Evaluer la mise en œuvre du Programme National (trimestriellement)	- Evaluation trimestrielle établie	- Structures de contrôle internes et externes	
09	Juillet 2009	- Transmettre les rapports d'évaluation sectoriels à la Primature pour le Comité de Suivi	- Les rapports d'évaluation trimestriels sont reçus à la Primature	- Départements - Autres acteurs	
10	-	- Etablir la synthèse des rapports d'évaluation trimestriels	- La synthèse est établie	- Secrétariat Permanent du Comité de Suivi	
11	Octobre 2009	- Faire examiner la synthèse des rapports d'évaluation par le Comité de Suivi	- La réunion du Comité de Suivi est préparée et convoquée	- Secrétariat Permanent du Comité de Suivi	
12	Décembre 2009	- Etablir un rapport sur l'état d'exécution du Programme National	- Le rapport d'évaluation est établi par le Comité de Suivi	- Comité de Suivi	

13	Décembre 2009	- Transmettre au Premier Ministre le rapport d'évaluation du Programme National	- Rapport d'évaluation du Programme National est établi et reçu par le Premier Ministre	- Comité de supervision	
14	Janvier 2010	- Soumettre au Gouvernement le Rapport d'évaluation établi par le Comité de S.	- Le Gouvernement examine et approuve le Rapport d'évaluation du Programme National	- Primature	
15	Mars 2010	- Publier le Rapport d'évaluation du Programme National	- Le rapport d'évaluation du Programme National est disponible	- Primature - Comité de Suivi	

4.2 Structures à mettre en place dès Janvier 2009

A / Comité de Suivi supervision

- Société Civile (3)
- Administration d'Etat (3)
- Secteur Privé (1)

B / Secrétariat Permanent du Comité de Suivi

- un Secrétaire Général
- un Assistant
- un Secrétariat de saisie.

N.B. :

1. Présenter le Rapport d'Evaluation du Programme National aux Partenaires Techniques et Financiers
2. Animer une Conférence de presse autour du Rapport d'Evaluation du Programme National
3. Envisager la tenue d'un forum d'évaluation du Programme National tous les 5 ans.

CONCLUSION

Le Rapport que l'on vient de parcourir a présenté :

- une réflexion sur la problématique de la corruption au Mali. On y note la constance des préoccupations par rapport au phénomène ;
- les motivations de la convocation par le Gouvernement des Etats Généraux sur la corruption et la délinquance financière ;
- la stratégie de mise en œuvre par le Comité Préparatoire afin de traduire dans les faits la volonté exprimée avec force par le Gouvernement, à savoir, l'implication réelle des populations à toutes les étapes du débat national.

Le rapport fait état de nombreuses propositions et résolutions visant à combattre la corruption et la délinquance financière.

L'événement a suscité un réel engouement auprès des populations et des participants aux débats. Les uns et les autres, tout en saluant l'initiative du Gouvernement, rappellent avec insistance une opinion courante selon laquelle : « les actions doivent être pensées et les pensées doivent être agies ».

Puisse le désir de transformer qualitativement la gestion des affaires publiques fortement exprimé par les autorités, engendrer chez tous les acteurs, un vrai plaisir de changer et une réelle volonté de s'inscrire durablement dans cette dynamique.

ANNEXES

Annexe A : Le message du Comité
Le mot d'introduction
Les rapports régionaux

Annexe B : Les décrets :

Lettre de mission ;
Création, organisation et fonctionnement du Comité ;
Nomination des membres.

Les discours
Le message de la patrie
Les résolutions

Annexe C : Les rapports présentés en plénière
Les autres rapports